



**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2025
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'ORNE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Orne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 15 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts :

Le nombre de dossiers déposés a progressé de 1,4% en 2025. Au niveau régional la hausse est plus marquée (+5,8%), en revanche, la France métropolitaine enregistre une hausse légèrement supérieure (+9,8%). Sur longue période la tendance reste nettement baissière avec 724 dossiers déposés dans l'Orne en 2025 contre 1282 pour l'année 2014. En 2025, la proportion de redépôts (36,9%) baisse de près de 4,8 points alors même que la proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances s'inscrit en hausse à 14,1% (11,8% en 2024).

Recevabilité et orientation :

Sur les 724 dossiers enregistrés en 2025, 67 ont été déclarés irrecevables, une très large partie de ces décisions sont consécutives au statut professionnel du demandeur, en effet, la détection d'un SIREN actif au nom de celui-ci ne permet pas à la commission de prononcer la recevabilité du dossier.

La proportion de dossiers recevables avec un bien immobilier est en légère baisse à 9,6% mais demeure 1,2 points au-delà du pourcentage relevé en France métropolitaine (+1,9 points par rapport à la Normandie).

La part de dossiers orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire baisse d'un peu plus de 5 points pour atteindre 33,6% en 2025 (38,9% en 2024) des dossiers orientés par la commission, 38,7% en France métropolitaine et 35,9% en Normandie.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités) :

La part des plans conventionnels dans les dossiers traités augmente cette année et s'établit à 7,7%, soit 1,7 points en plus. La proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement s'élève à 48,6% (soit +7.9 points). Enfin, la proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances) augmente de 4.4 points (13.1%).

Mesures pérennes (réglant la situation de surendettement) et mesures provisoires :

Proportion de solutions pérennes (en % des mesures valant solution - hors irrecevables et clôtures sans solution) s'établit à 80,3% (contre 83,4% en 2024, soit -3,1 points).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal		
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1 Réunion plénière	Présentation des actions de la Banque de France pour l'inclusion financière
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	10 webinaires (environ 2000 personnes pour la région Normandie)	Toutes personnes du monde social (mairie, bailleurs, CCAS, Départements, associations, CAF)
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	5 rencontres	Secours Catholique : Arnaques et Droit aux comptes MSAIO : Surendettement et Expulsion COALLIA : Inclusion Financière Croix Rouge : Surendettement et Moyens de paiement CIDFF : Inclusion financière
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1 bailleur 3 banquiers	Orne Habitat : Surendettement et Expulsion Crédit Mutuel, Caisse d'Épargne et Banque Populaire sur les violences économiques intrafamiliales
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	Pôle Emploi 2 collèges 2 centres de formations	Pôle Emploi : Présentation inclusion financière Collèges : Passeport EDUCFI CROIX Rouge : Éducation financière DUT Carrières sociales : Éducation financière CDIF : Conseil Départemental d'Inclusion Financière (2 rencontres semestrielles dans les locaux de la Banque de France)

Relations avec les Tribunaux : Une réunion avec les juges est prévue le 18/03/2026.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Participation à la réunion plénière de janvier 2025.

Apport d'information pour 2 dossiers avec la sous-préfecture de Mortagne-au-Perche.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La commission relève toujours de réelles difficultés pour la mise en place des mesures. Celles-ci ne sont pas toujours comprises par les débiteurs qui, d'autre part, ne sont pas toujours accompagnés pour la mise en place et le suivi de leur budget.

Dans ce contexte, la mise en place depuis juillet 2024 d'appels téléphoniques en aval de la procédure visant à s'assurer que le débiteur a bien compris les mesures et l'invitant à les mettre en place rapidement, avec quelques conseils pratiques (voir avec sa banque pour l'IBAN des créanciers, orientation vers un PCB ou un autre accompagnant social,...) devrait améliorer sensiblement la situation. Les débiteurs sont par ailleurs informés qu'ils peuvent retrouver ces informations sur le site internet de la Banque de France ou appeler le numéro unique : 34 14.

La radiation effective des entrepreneurs individuels tarde parfois à intervenir, ce qui peut ralentir l'accès à la procédure de surendettement et accentuer le taux d'irrecevabilité. La consultation désormais systématique de la base INPI sur la région Normandie depuis fin 2024 permet de sensibiliser plus rapidement les débiteurs ne souhaitant pas poursuivre leur entreprise individuelle et, dans le cas contraire, de les informer des dispositions de la loi API entrée en vigueur en 2022.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

La commission relève que la seule préconisation de recours à un travailleur social est souvent insuffisante pour le bon accompagnement des surendettés. Serait-il possible de la rendre obligatoire ?

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Toujours des difficultés avec certains pôles chargés du recouvrement pour les grands créanciers. L'accès au microcrédit a été moins sollicité en 2025 (pour l'essentiel, il concerne l'acquisition d'un véhicule pour le maintien ou le retour à l'emploi).

Fait à Alençon le 6 mars 2026,

Le président,
Hervé TOURMENTE – Préfet

Le secrétaire,
Patrick DOMERGUE - Directeur

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

Données d'activité

ORNE

INDICATEURS	2024	2025	variation 2025/2024 en %
Dossiers déposés	714	724	1,4%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	41,7%	36,9%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	11,8%	14,1%	
Dossiers décidés recevables par la commission	611	625	2,3%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	10,8%	9,6%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	81	67	-17,3%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	24,7%	26,9%	
Dossiers orientés par la commission	624	633	1,4%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	43,4%	41,2%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	38,9%	33,6%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,0%	0,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	61,1%	66,4%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	703	710	1,0%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,4%	4,1%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	11,5%	9,4%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	35,6%	30,1%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,0%	0,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	6,8%	7,7%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	1,7%	3,8%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	5,1%	3,9%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	40,7%	48,6%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	32,0%	35,5%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	14,7%	16,3%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	8,7%	13,1%	
Proportion de solutions pérennes (en % des mesures valant solution - hors irrecevables et clôtures sans solution)	83,4%	80,3%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	7	8	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	2	4	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs) Structure des décisions

INDICATEURS	ORNE	NORMANDIE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	9,4%	8,2%	7,7%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	30,1%	33,2%	34,1%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	7,7%	6,1%	6,6%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	48,6%	46,5%	44,1%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement**	80,3%	82,1%	83,8%

*en % de dossiers traités

**en % des mesures valant solution, hors irrecevables et clôtures sans solution

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Orne

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	16 863	487	2 261	77,3%	80,5%	13 944	3,0
dont dettes immobilières	6 275	73	119	28,8%	12,1%	82 504	1,0
dont dettes à la consommation	10 238	430	1 783	46,9%	71,1%	14 078	3,0
dont autres dettes financières	350	291	359	1,6%	48,1%	600	1,0
Dettes de charges courantes	2 942	489	1 863	13,5%	80,8%	4 226	3,0
Autres dettes	2 014	344	760	9,2%	56,9%	1 867	2,0
Endettement global	21 819	605	4 884	100,0%	100,0%	17 128	7,0

Source : Banque de France.

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Normandie

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	188 169	5 887	28 337	71,3%	80,3%	14 146	4,0
dont dettes immobilières	61 952	588	951	23,5%	8,0%	96 446	1,0
dont dettes à la consommation	121 518	5 338	23 047	46,0%	72,8%	13 892	3,0
dont autres dettes financières	4 699	3 481	4 339	1,8%	47,5%	702	1,0
Dettes de charges courantes	38 619	5 769	20 716	14,6%	78,7%	3 994	3,0
Autres dettes	37 125	4 209	9 426	14,1%	57,4%	1 866	2,0
Endettement global	263 914	7 329	58 479	100,0%	100,0%	18 111	7,0

Source : Banque de France.

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Métropole

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 534 669	97 106	467 584	71,2%	80,6%	15 757	4,0
dont dettes immobilières	1 274 295	10 882	17 003	25,7%	9,0%	98 696	1,0
dont dettes à la consommation	2 169 807	88 357	382 233	43,7%	73,3%	14 880	3,0
dont autres dettes financières	90 566	55 022	68 348	1,8%	45,7%	784	1,0
Dettes de charges courantes	666 209	91 577	294 807	13,4%	76,0%	3 952	3,0
Autres dettes	763 839	65 114	145 960	15,4%	54,0%	2 000	2,0
Endettement global	4 964 717	120 473	908 351	100,0%	100,0%	19 278	7,0

Source : Banque de France.